

Hic sequitur computum

Hic sequitur computum, «ici commence le compte...». C'est ainsi que débute le plus souvent les comptes de l'hôpital d'Yverdon au Moyen Age. De cette institution fondée au début du XIV^e siècle, il reste principalement des sources comptables. Les plus anciennes, conservées aux archives communales, datent

de 1389. L'hôpital est dirigé par un recteur désigné par les autorités communales. La durée de son mandat varie au cours du XV^e siècle, avec un tournant dans les années 1440-1450. Jusque-là, elle est relativement lâche et dépend soit de la compétence de la personne en place, soit de l'évolution de sa «carrière».

Si les recteurs tiennent des comptes annuellement, ils ne les présentent aux autorités qu'à leur sortie de fonction. De fait, celles-ci n'ont de vision globale qu'après 2, 3 voire 5 ans. Cela ne veut pas dire qu'elles laissent le champ libre au recteur. Lors d'achats ou de ventes importantes, celui-ci est accompagné de l'un des deux Syndics et d'un membre du Conseil de Ville.

La présentation des comptes a lieu en fin d'année, au même moment que ceux de la commune. La séance se déroule dans la grande salle chauffée de l'hôpital (stupa). Ensuite, un repas est offert aux participants. La viande d'agneau y remplace l'ordinaire viande de porc, les épices rares, le poivre et le pain blanc remplace le pain «gris».

La décennie 1440-1450 est cruciale. L'hôpital accroît son patrimoine financier et foncier à la suite d'importants legs. Et bien que l'institution conserve sa fonction d'accueil et de soin, les comptes montrent l'émergence d'une fonction bancaire, au bénéfice notamment de la commune. A la fin du siècle, les déficits ne sont plus liés aux faibles ventes de blé ou de vin produits par l'hôpital, mais aux frais administratifs, aux prêts et investissements consentis.

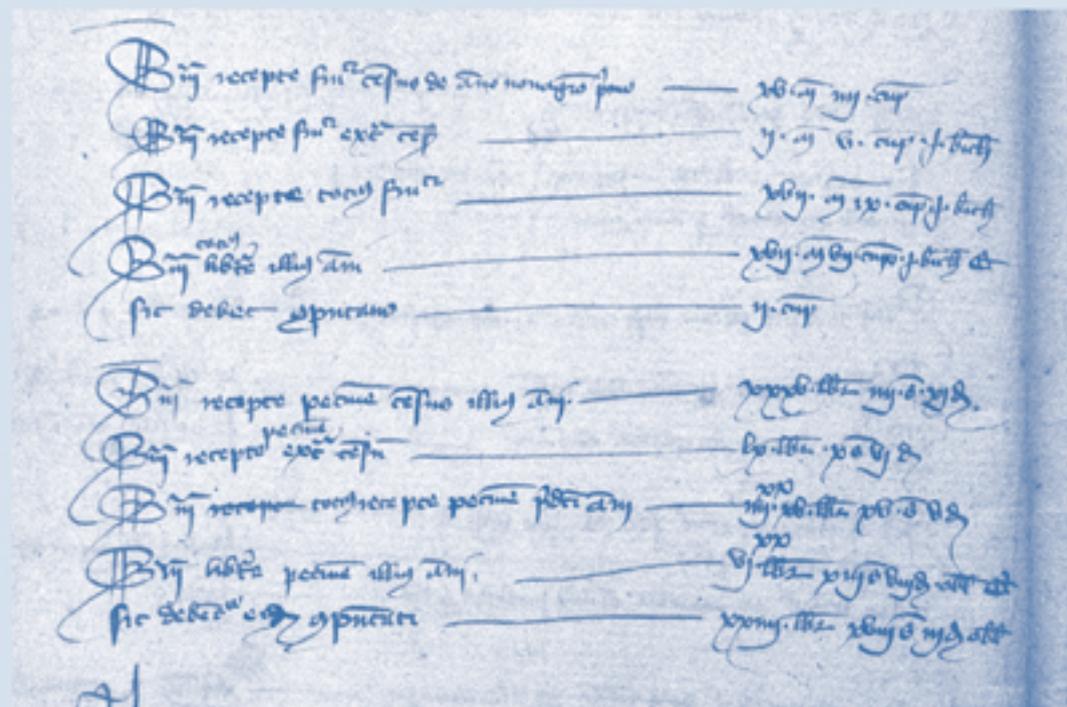
Au niveau «politique», ces années marquent également un tournant. Des luttes de pouvoir émergent au sein des autorités

communales et pèsent sur l'institution hospitalière. Conscient de son importance, le Conseil en vérifie annuellement la comptabilité, quelle que soit la durée du mandat du recteur. C'est un premier pas vers la «fonctionnarisation» de ce poste, achevée à la fin du XV^e siècle lorsque le mandat ne durera pas plus que trois ans consécutifs, sans possibilité de renouvellement.

Ainsi, les comptes de l'hôpital témoignent du lent processus par lequel les autorités communales yverdonnoises étendent et affirment leur pouvoir alors que la puissance des princes de Savoie s'efface.

Yann Rod

Yann Rod a publié avec Marie-Noëlle Jomini et Marie-Hélène Moser *Les hôpitaux vaudois au Moyen Age*. Lausanne, Lutry et Yverdon-les-Bains (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, au unil. 021 692 29 34, clhm@ch.



Texte de conclusion des comptes avec les bilans des exercices 1389 à 1392. Archives communales, Bbl, comptes 1389-1392, fol. 32-33

